



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Projet éducatif de territoire, année scolaire 2014/2015, participation financière de la ville, Aménagement du temps de l'enfant dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la structuration du périscolaire du soir**

DE20141006\_37

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteuse :  
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014  
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Projet éducatif de territoire, année scolaire 2014/2015,  
participation financière de la ville, Aménagement du temps  
de l'enfant dans la cadre de la réforme des rythmes  
scolaires et de la structuration du périscolaire du soir**

Education  
id : 587

Conseil municipal  
6 octobre 2014

37

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre de son projet éducatif de territoire, la mairie d'Angoulême a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014.

Cette volonté est venue compléter les actions déjà existantes et inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2010/2014. L'objectif général est de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de tous les enfants scolarisés dans ses écoles.

Un avenant au CEJ signé en mars 2014 a permis de contractualiser cette nouvelle action et de s'assurer du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales.

Soucieuse d'offrir des temps éducatifs de qualité et pour poursuivre son engagement, la ville d'Angoulême participe financièrement depuis septembre 2013 à la mise en place dans chaque établissement scolaire d'un accueil de loisirs du soir, qui vient compléter l'offre éducative. Ce dispositif est animé par du personnel formé sous la responsabilité d'un partenaire associatif. Toutes les structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

La délibération n°8 du 14 octobre 2013 avait fixé le montant de la participation de la ville pour chaque partenaire pour l'année scolaire 2013/2014. Ce partenariat financier était complété par une dotation relative à l'achat de matériel et une enveloppe réservée à l'organisation des transports du mercredi après-midi pour conduire les enfants des écoles aux sites accueils de loisirs.

Après une année de fonctionnement, ce dispositif relatif au temps périscolaire est reconduit à la rentrée 2014/2015.

La présente délibération fixe pour chaque association partenaire le montant alloué calculé sur le nombre de places ouvertes et déclarées en accueil de loisirs pour la période de septembre à décembre 2014.

Cette nouvelle étape dans la construction du projet éducatif de territoire fait aujourd'hui partie intégrante du Contrat Enfance Jeunesse. La négociation relative au renouvellement de celui-ci qui

va s'engager en 2015 prendra en compte l'ensemble des temps dans la journée de l'enfant qu'ils soient péri ou extrascolaire. Les montants prévus par action feront l'objet d'un conventionnement avec chaque structure associative pour l'année civile à partir du 1er janvier prochain.

**Montant de la participation par structure au titre des accueils de loisirs du soir  
septembre à décembre 2014**

Associations	Montant de la subvention
CSCS Acaiq Basseau	5 300,00 €
Amicale Laïque	8 200,00 €
CSCS Caj Grand-Font	15 200,00 €
CSCS Mjc Sillac Grande Garenne Frégeneuil	11 900,00 €
CSCS Mjc Louis Aragon	14 050,00 €
Loisirs Formations Mobilité	9 040,00 €
CSCS Mjc Rives de Charente	6 590,00 €
Les Francas	19 420,00 €

**Montant de la participation par structure au titre de la dotation pour l'achat de matériel.  
septembre à décembre 2014**

Associations	Montant de la subvention
CSCS Acaiq Basseau	560,00 €
Amicale Laïque	480,00 €
CSCS Caj Grand-Font	1 280,00 €
CSCS Mjc Sillac Grande Garenne Frégeneuil	960,00 €
CSCS Mjc Louis Aragon	800,00 €
Loisirs Formations Mobilité	680,00 €
CSCS Mjc Rives de Charente	360,00 €
Les Francas	1 080,00 €

**Montant par structure de la dotation au titre des transports du mercredi  
septembre à décembre 2014**

Associations	Montant de la subvention
Amicale Laïque	2 000,00 €
CSCS Caj Grand-Font	1 000,00 €
CSCS Mjc Sillac Grande Garenne Frégeneuil	1 000,00 €
CSCS Mjc Louis Aragon	1 000,00 €
Loisirs Formations Mobilité	1 000,00 €

La dépense de 101 900,00 € de septembre à décembre 2014 en résultant est inscrite au budget prévisionnel 2014, chapitre 65, article 6574, NFA 255.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette démarche, de valider les conventions jointes et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- CSCS ACAIQ Basseau Petite Garenne Elisabethe SERRALHEIRO

- CSCS CAJ Grand-Font Xavier BONNEFONT Membre de droit et sa  
Elise VOUVET représentante

Danielle CHAUVET

Joël GUITTON

- CSCS MJC Sillac – Grande Garenne Frégeneuil Xavier BONNEFONT Membre de droit et sa  
Elisabete SERRALHEIRO représentante

Laïd BOUAZZA

Jean-Pol GATELLIER

- CSCS MJC Louis Aragon Xavier BONNEFONT Membre de droit

Isabelle LAGRANGE

Stéphanie GARCIA

Titulaires

François ELIE

Danielle CHAUVET

Suppléants

- CSCS Rives de Charente Laïd BOUAZZA

Danielle CHAUVET

- Loisirs Formation Mobilité

Murat OZDEMIR

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

